

Syndicat
des Mobilités
de Touraine

ARRETE N°2024/ 10

Objet : ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE 2024/07 CESSION BUS 289 -

Le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant élection de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant détermination du nombre des Vice-Présidents et élection des Vice-Présidents,

Vu la délibération du Comité syndical du 30 mai 2023 portant délégation du Comité syndical au Président et membres du Bureau,

Vu l'arrêté de cession 2024/07 portant cession d'autobus,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier l'arrêté 2024/07 afin de mettre à jour la liste des autobus cédés,

CONSIDERANT que sept (7) autobus acquis en 2007 pour faire fonctionner le service de transport urbain Fil Bleu, gérés par Keolis Tours, doivent être réformés compte tenu de leur vétusté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté 2024/07 est ainsi modifié :

Considérant qu'un (1) autobus parmi les sept (7) de la liste initiale ci-dessous a été cédé pour destruction à titre onéreux

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de châssis
Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	327	CH 980 AV	WEB6289010600718
Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	328	BZ 151 FE	WEB6289010600719

Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	329	BZ 942 XM	WEB6289010600720
Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	331	BZ 901 XM	WEB6289010600722
Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	332	CC 975 CX	WEB6289010600723
Mercedes	O530G E4	Euro 4	2007	333	CK 641 NC	WEB6289010600724
VANHOOL	A330	Euro 4	2007	289	BW 323 EZ	YE232002B36D63595

Vu l'offre de l'entreprise MENUT, en date du 31 Janvier 2024, pour l'acquisition et la destruction d'un autobus désigné ci-dessous pour un montant de 135 € H.T. la tonne,

Vu le relevé d'achat de l'entreprise Menut pour le poids de 11.260 tonnes,

Marque	Modèle	Type	Mise en service	N° parc	N° Immatriculation	N° de chassis
VANHOOL	A330	Euro 4	2007	289	BW 323 EZ	YE232002B36D63595

Le prix total de cette vente s'élève donc à 1 520.10 € net de taxes (135 € X11.260 tonnes)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier Principal

ARTICLE 3 :

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 15 FEV. 2024

Le Président,

Emmanuel DENIS

